



69550
Téléphone : 04 74 89 30 24
Email : mairie@amplepuis.fr
Site : www.amplepuis.fr



MAIRIE D'AMPLEPUS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2026
Extrait du registre des Délibérations
Délibération n°6

OBJET :

ZAC DE COUCY – TRANCHE VII
VENTE DU LOT n°26

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

En exercice : 27 membres

Présent(s) : 21

Pouvoir(s) : 5

Absent(s) : 1

Délibération comportant

2 page(s),

1 annexe(s)

Réception en Préfecture le :

02/10/2026

Publication le :

02/10/2026

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le vingt-neuf septembre deux mille vingt-six, 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Didier FOURNEL, maire.

Les membres présents en séance : Didier FOURNEL, Véronique PUTHINIER-DUMONTET, Thierry THOLIN, Patricia BALMONT, Thierry MIELLE, Christelle BRAVO RECORBET, Miguel GONCALVES, Jean-Jacques CARLETO, Monique CHAMPALLE ANESSI, Bernard ROCHE, Florent PORTIER, Chantal CHAMARANDE, Nathalie CHANFRAY, Annie LECOQ, Romain DUBREUIL, Sylvette GRANGE, Sindy BOURBON, Slaide NICODEMO, Eric LACROIX, Patrick PLANTIER, Annie LEFEBVRE

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir : Daniel BEAUMEL (pouvoir à Thierry MIELLE), Adèle RECORBET (pouvoir à Sindy BOURBON), Alexis DEBORD (pouvoir à Christelle BRAVO RECORBET), Corinne GELIN (pouvoir à Patrick PLANTIER), Lydie AUGAY (pouvoir à Eric LACROIX)

Le ou les membres absent(s) : Alexis GARCIA

Vu la délibération en date du 23 octobre 2018 fixant à 58 € TTC le prix de vente du mètre carré de terrain sur la tranche VII de la ZAC de Coucy, qui comporte 28 lots,

Vu le plan de vente établi en date du 11/03/2019 par la SARL ARTEC ;

Vu l'estimation établie par le pôle d'évaluation domaniale de la Direction Générale des Finances publiques en date du 8 septembre 2026 fixant à 43 000€ le prix du terrain ;

Vu la demande de réservation du lot n°26 par M Anthony DUCROCQ et Mme Djiane HOURIEZ en date du 13 juillet 2026 ;

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la vente du lot ci-après pour laquelle l'acte de vente devra être réalisé avant le 29/09/2027 à défaut de quoi la réservation serait caduque.
- **AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié, auquel interviendra également le receveur municipal ou son représentant :
 - Lot n° 26
 - Cadastré : D 1016
 - Superficie : 857m²
 - Acquéreur : M Anthony DUCROCQ et Mme Djiane HOURIEZ
 - Prix TTC : 49 706 €
 - Conditions Particulières :
 - Construction en conformité avec le règlement du PLU
 - Servitude : servitude de tréfonds réseaux EU-EP

- Constat d'huissier : afin de garantir le patrimoine communal, un constat d'huissier sera réalisé à la charge de la Commune avant le démarrage des travaux sur le lot et après travaux à réception de la déclaration d'achèvement des travaux. Si des détériorations sur le domaine public étaient avérées par le constat, la Commune ferait effectuer la remise en état par une entreprise ou les agents communaux selon la nature des travaux au frais du propriétaire riverain.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations.

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 29 septembre 2026

Le secrétaire de séance
Florent PORTIER

Pièce jointe :

Avis domanial



Le Maire,
Didier FURNEL